



PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 22 FEVRIER 2013

Date de Convocation

13 février 2013

Date d’Affichage

1^{er} mars 2013

Nombre de délégués :

| | |
|---------------|----|
| - En exercice | 80 |
| - Présents | 42 |
| - Votants | 46 |
| - Représentés | 04 |
| - Absents | 34 |

L’an deux mille treize, le vingt-deux février à dix-huit heures trente, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur René LEFIER, Vice-président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, ROMEI, FAUCONNET, HECTOR, M. SARTORI, Mme VILLIERS, M.M. D’HAENE, LIEBEN, YWANNE, RODRIGUEZ, Mme ANGELIER, M.M. RICHTIN, BERGAMASCHI, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, CORBIN, BELLEMAIN, PELLE, GIRAULT, RAVETTO, LEFIER, POILE, LABADILLE, FONTAINE, LECHNER, CHEREAU, Mme DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, TROUVE, Mme FONTENAILLE, M.M. BATTENDIER, BOUSSER, MUNOZ, TOURNIER, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, Mmes CHARET, SAGOT, M.M. SPRIET, TOULGOAT, représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Saint Ange le Vieil, Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles en Bassée, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Lorrez le Bocage, Vaux sur Lunain, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées les communes de Chevry-en-Seraine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes.

Représentés : Mme CARTERON représentée par Mme ROBBE, M. GERIN James représenté par M. D’HAENE, M. BLISSON représenté par M. PENOT, Mme PRAT représentée par Mme SAGOT.

Absents : M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay-sur-Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON (Gravon), M. GIBERT (Gurcy-le-Châtel), M.M. BRETHEREAU, CHAUCHAT (La Tombe), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), M.M. PIERRE Claude, HOCQUARD (Villemaréal), M. ZENI (Ville Saint Jacques), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. JODAR (Forges), M. BELLINI (Misy sur Yonne), M.M. JEGO, MAILIER (Montereau Fault Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), M. PORCHER (Varennes sur Seine), Mme HURTAULT (Lorrez le Bocage), M. CHIANESE (Vaux sur Lunain), M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M.M. MONCLARD, SOURIT (Blennes), M. AOUADHI (Flagy), M. PIERRE Alain (Montmachoux), M. BELTZER, Mme MANGATAYE (Voulx).

Absents excusés : Mme PESALOVO.

Etaiement également présents :

- M. GUITARD, société AUBINE ;
- M. CHEDAL, société AUBINE ;
- Mme ZAÏDI, Directrice du SIRMOTOM.

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

(Madame Zaïdi procède à l'appel à 18 H 05).

Madame Zaïdi procède à l'appel des membres à 18 H 30..
Le quorum est atteint, le Comité peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 18 H 35, sous la présidence de Monsieur René Lefier.

M. LEFIER : Je vous prie d'excuser l'absence du Président Yves JEGO qui est retenu par d'autres obligations.

Sans plus tarder, je passe à l'approbation du Budget Primitif 2013.

ORDRE DU JOUR

- Vote du budget primitif 2013 ;
- Affaires et questions diverses.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

M. LEFIER : Vous avez reçu un document. Ce projet de Budget Primitif 2013 se présente de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement en dépenses et en recettes : 8 360 971 €
- Section d'Investissement en dépenses et en recettes : 197 973 €.

En dépenses de Fonctionnement, nous retrouvons en page 10 les charges à caractère général au chapitre 011 pour un montant de 4 905 990 €, l'article 611 regroupe les dépenses de collecte, la collective sélective, D3E, le compostage, la collecte des piles pour 4 499 700 €.

Les primes d'assurances (article 616 – 7 500 €), la documentation générale et les frais de colloques (articles 6182 et 6185) pour des montants respectifs de 3 100 € et 2 100 €. Les indemnités du comptable (article 6225 – 1 500 €), les honoraires des techniciens (article 6226 – 120 000 €), les fêtes et cérémonies (article 6232 – 500 €), l'article 6237 – 50 000 € concernant les différentes impressions et frais de communication. Les frais de mission du personnel (article 6256 – 2 800 €), les frais d'affranchissement et les frais de télécommunications (article 6261 et 6262 – montants 17 000 € et 10 000 €), les impôts (article 63512 – montant 8 300 €). Les charges de personnel figurent au chapitre 012 de la même page et sont réparties aux articles 6336 à 6488 pour 392 110 €, les autres charges de gestion courante (chapitre 65 – 2 888 500 €) reprennent les indemnités de fonctions versées aux Président et Vice-Présidents, les cotisations de retraite, les frais de mission et formation et la participation au Sytradem.

En recettes (page 13), nous retrouvons le remboursement de traitements par le Sytradem au Sirmotom (article 70848 – 28 500 € pour les frais de personnel et l'article 70878 – 33 000 € pour les frais d'administration générale), les participations des communes aux charges du service (à l'article 74741 – 7 066 919 € pour les Communautés de Communes et à l'article 74748 – 860 252 € pour les autres communes), l'article 752 – Revenus des immeubles : 18 000 € correspondent aux remboursements des loyers et des charges.

Le total de ces recettes se monte à 8 360 971 €.

Avez-vous des questions sur cette section ? (Non).

En section d'Investissement (pages 14 et 15), nous retrouvons l'article 2051 – concessions et droits similaires : 16 628 €, l'article 2135 – installations générales, agencement, aménagement : 5 044 € ; les autres matériels et outillage d'incendie pour 117 € à l'article 21578, les autres matériels et outillages de voirie pour 106 402 € à l'article 2183 le matériel de bureau pour 7 833 €, à l'article 2188 les autres immobilisations corporelles pour 4 112 €, à l'article 2315 les installations matériel et outillage pour 28 481 €, à l'article 1641 le remboursement des emprunts en capital pour 17 516 €. Ces dépenses représentent un total de 197 973 €.

En recette page 15, nous retrouvons à l'article 10222 le FCTVA pour 54 422 €, les amortissements des immobilisations (articles 2805 à 28188).

Les pages 23 et 24 reprennent le détail des opérations financières en dépenses et recettes.

Les annexes du Budget sont constituées par l'état de la dette de la page 16 à 21, les amortissements, les concours susceptibles d'être accordés aux différentes associations, l'état du personnel en pages 39 et 40, l'état des participations des communes en page 41.

Pour conclure, ce Budget Primitif 2013 représente globalement une augmentation de 0,00 % de la participation des communes par rapport à l'an passé (article 7474).

Avez-vous des questions à poser sur le Budget ? Je n'en vois pas.

Je le soumetts aux voix.

Qui est contre ce Budget ? (0 voix)

Qui s'abstient ? (0 voix)

Il est adopté à l'unanimité.

J'en profite pour remercier les membres de la Commission des Finances, ainsi que notre Directrice Andrée ZAIDI pour le travail fourni en Commission des Finances.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

M. LEFIER : Je n'ai pas de dossier en affaires diverses.

Avez-vous des questions diverses ? (Non).

Tout va bien alors !

Je lève la séance et vous remercie de votre présence.

La séance est levée à 18 H 45.